



15ème législature

Question N° : 3426	De M. Ian Boucard (Les Républicains - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >FNPCA	Analyse > FNPCA.
Question publiée au JO le : 05/12/2017 Question retirée le : 12/12/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la suppression sans concertation du Fonds national de promotion et de la communication de l'artisanat (FNPCA). En effet, cet établissement public administratif géré par l'assemblée permanente des chambres de métiers et les organisations professionnelles et à qui l'on doit notamment le slogan « l'artisanat, 1ère entreprise de France », met en place toutes les campagnes nationales de promotion de l'artisanat. La mission principale de cet organisme est de contribuer au développement du secteur économique de l'artisanat en valorisant son image et en renforçant l'attractivité de ce secteur ainsi que les compétences de ses professionnels au niveau national. Priver l'artisanat de ces campagnes de promotion, c'est aujourd'hui priver un secteur de cette opportunité de faire valoir ses nombreux atouts : l'artisanat en France représente un secteur qui occupe une place prépondérante dans l'économie française puisqu'il est un des premiers employeurs sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend élaborer une concertation avec les professionnels de l'artisanat et leurs représentants afin de maintenir un établissement qui répond aux besoins de valorisation de tout un secteur essentiel à l'économie française.